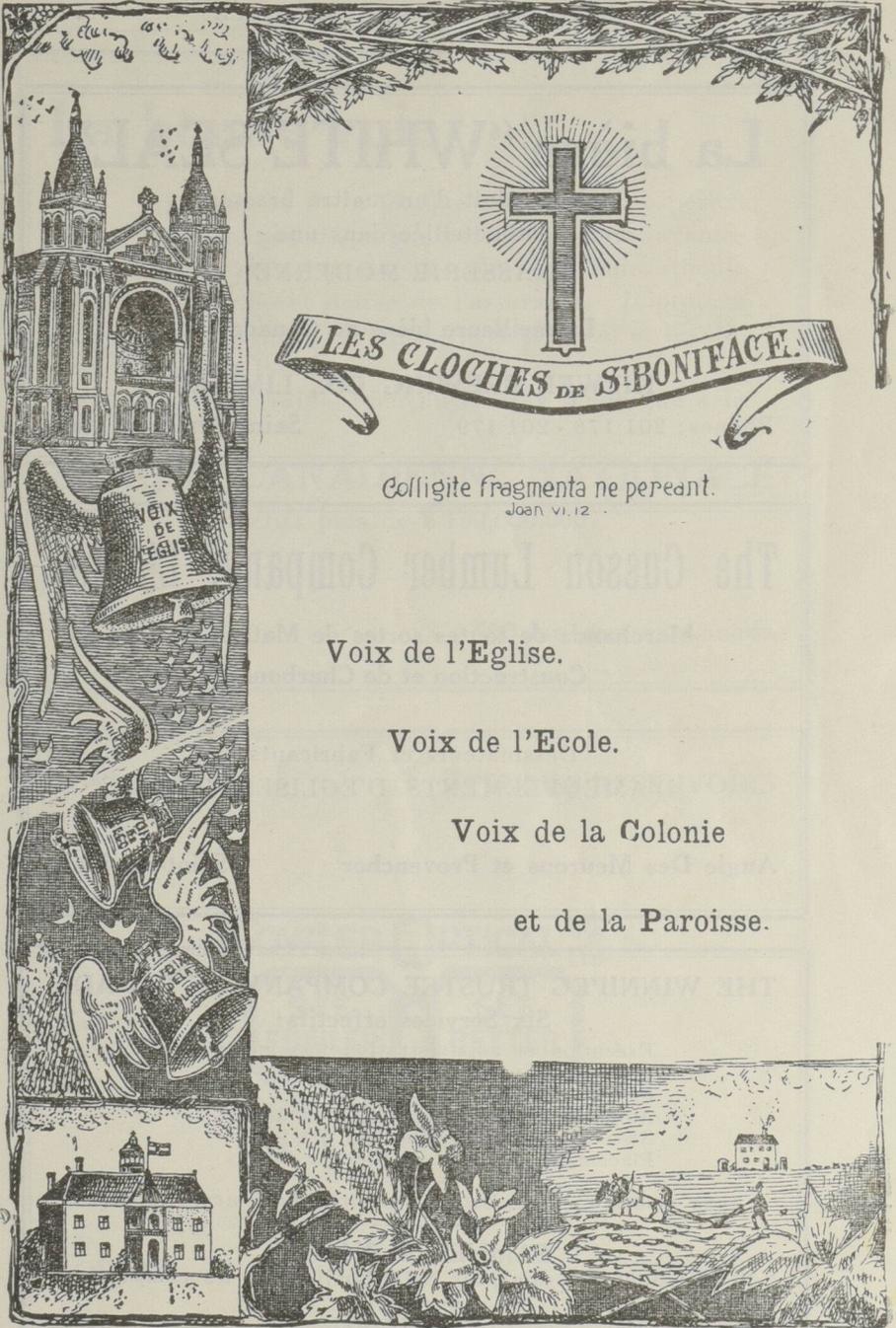
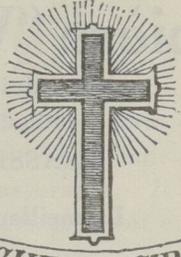


601/B/90/1-




LES CLOCHES DE S^TBONIFACE.

Colligite fragmenta ne pereant.
Joan vi. 12

Voix de l'Eglise.

Voix de l'Ecole.

Voix de la Colonie

et de la Paroisse.

Rédaction: S'adresser au Directeur, à l'Archevêché de Saint-Boniface
 Administration: Canadian Publishers Ltd., 619, ave. McDermot, Winnipeg
 Publiées à Saint-Boniface, Man.

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

La bière "WHITE SEAL"

est le produit d'un maître brasseur
embouteillée dans une

BRASSERIE MODERNE

La meilleure bière du Canada

KIEWEL BREWING CO., LIMITED

Phones: 201 178 - 201 179

Saint-Boniface, Man.

The Cusson Lumber Company, Limited

Marchands de toutes sortes de Matériaux de
Construction et de Charbons

Dessinateurs et Fabricants
D'AMEUBLEMENTS D'EGLISES, ETC.

Angle Des Meurons et Provencher

Saint-Boniface

THE WINNIPEG TRUSTEE COMPANY OF CANADA

Six Services effectifs:

Exécution et administration testamentaires
Gérance de propriétés
Perception de loyers
Administration de biens de mineurs
Assurances de toutes sortes
Placements d'argent de premier choix

Taux modérés. Consultation gratuite. Règlements rapides.

SAMUEL A. NAULT

Représentant français pour Saint-Boniface et les campagnes

322 rue Main

WINNIPEG

Tél. 29 054

La bonne voie

Le chemin de la banque mène à la prospérité. Un compte d'épargne offre plusieurs avantages: il développe le sens de l'économie, stimule l'énergie et donne de l'assurance. Il protège votre argent contre les pertes, le vol et les dépenses inutiles.

Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif: plus de \$ 150,000,000

590 bureaux au Canada

LUNETTES

PLUMES-RESERVOIRS

FOWLER OPTICAL CO. LTD.



**294 CARLTON ST.
NEXT TO FREE PRESS**

KODAKS

TEL: 26 411

**VOUS TROUVEREZ
AU MAGASIN**



ASHDOWN

La qualité supérieure dans toutes les lignes de *quincaillerie*. Ce magasin a toujours donné entière satisfaction à ses clients. Aussi nous avons l'oeil à ce que notre réputation ne se perde jamais. Notre motto est: *La Bonne marchandise à un prix raisonnable.*

Poêles, Ustensiles de cuisine émaillés; Argenterie, Coutellerie; Marchandises de Sport, de Chasse, de Pêche, etc. Equipements de Plombiers et de Charpentiers; Peintures, huiles, etc.

M. V.-J. GUILBERT se fera comme toujours un véritable plaisir de servir de son mieux toute la clientèle de langue française.

Téléphone: 84 620

ANGLE MAIN & BANNATYNE

WINNIPEG

LE JUNIORAT

Saint-Boniface, Man.

Collège apostolique des Missionnaires Oblats
de Marie Immaculée

Pour tous renseignements adressez-vous au

REVEREND PERE SUPERIEUR

122 avenue Provencher

Saint-Boniface, Man.

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada et Etats-Unis, \$1.00 par an. — Etranger, 7 francs.

VOL. XXXI

AVRIL 1932

No 4

SOMMAIRE:—Théologie: Consanguinité en ligne collatérale — Liturgie: La Communion à domicile — Chronique diocésaine — Calendrier du mois — Histoire de l'Ouest: Les archives de l'Archevêché — Ding! Dang! Dong! — Nécrologie — Mort mystérieuse de blasphémateur — Le mauvais livre.

NOTE DE LA REDACTION. — *Il nous fera plaisir de publier certains articles que des confrères aimeraient faire paraître dans les "Cloches" sur des sujets religieux, historiques ou sociaux. Si on daignait nous poser certaines questions, nous serions heureux de les publier et d'y ajouter la réponse après consultation.*

Théologie

CONSANGUINITE EN LIGNE COLLATERALE

Les mariages entre parents ont toujours été vus avec désapprobation par l'Eglise et plus la parenté est proche, plus la défense est rigoureuse. Il arrive parfois que ces unions puissent être empêchées par une sage prévision. Il serait peut-être utile de donner ici la traduction de l'Instruction de la S. Congrégation des Sacrements en date du mois d'août dernier, au sujet des demandes de dispenses de l'empêchement de consanguinité.

**Instruction à Leurs Excellences les Evêques,
au sujet des demandes de dispenses de l'empêchement de
consanguinité du premier au deuxième degré en ligne collatérale.**

Il arrive assez souvent que cette Sacrée Congrégation reçoive de plusieurs diocèses des demandes de dispenses de l'empêchement de consanguinité du premier au deuxième degré en ligne collatérale.

Plus d'une fois, lorsque l'occasion s'est présentée, la même Sacrée Congrégation a averti privément les Révérendissimes Ordinaires de ce lamentable abus. Mais comme ce mal est déjà fréquent et que semblable à une contagion, on le voit s'étendre davantage tous les jours dans différents lieux, il a paru oppor-

tun d'établir certaines règles qui serviront aux Excellentissimes Pasteurs des diocèses et leur permettront, dans leur sollicitude pastorale, de réprimer efficacement et d'arrêter chez leurs fidèles ces sortes de demandes, qui trop souvent sont présentées à la légère.

Pour restreindre cette fréquence inusitée, les curés peuvent être d'un grand et utile secours, en instruisant bien leurs fidèles en temps opportun, surtout par l'enseignement du catéchisme et la prédication, et en leur faisant comprendre que l'Eglise a établi des empêchements de mariage pour assurer la bonne constitution et le bon ordre des familles, ainsi qu'une meilleure procréation et éducation des enfants. Ils doivent s'efforcer, par conséquent, de détourner leurs paroissiens de demander trop facilement des dispenses de mariage, surtout des empêchements majeurs, à moins que des causes vraiment graves et urgentes ne l'exigent. Et si de semblables raisons existent, il sera prudent que l'autorité ecclésiastique en soit avertie d'avance, particulièrement par les parents ou par le curé, avant que les promesses de mariage ne soient échangées et connues du public.

Sur ce point, le Siège Apostolique n'a pas manqué, selon que les nécessités des temps le demandaient, de rappeler à l'observance des prescriptions canoniques déjà éditées, tout spécialement les statuts du Concile de Trente. C'est ce que fit, au siècle dernier, le Souverain Pontife Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, dans sa lettre du 22 novembre 1836, dont les ordonnances sur cet empêchement en question demeurent en vigueur, le Code de Droit canonique ne les ayant pas modifiées, et que cette Sacrée Congrégation a toujours maintenu dans son intégrité la même pratique, qui lui vient de la Daterie Apostolique.

C'est pourquoi nous avertissons dans le Seigneur les Excellentissimes Pasteurs de ne pas se montrer trop faciles pour recevoir et recommander les suppliques des personnes qui, désirant se marier, sollicitent de telles dispenses. Il importe en premier lieu de noter et d'empêcher les dangers et les divers inconvénients qui résultent de ces mariages entre gens déjà unis par un lien si étroit et souvent d'une grande disproportion d'âge. En effet, il arrive rarement que la vie conjugale soit alors paisible et constamment durable: d'où résultent la désunion pour la famille, et de graves dommages mêmes physiques pour les enfants et les petits-enfants, qui, entre autres choses, comme l'enseignent les physiologistes sages et très expérimentés, héritent des vices tant physiques que moraux de leurs parents, vices qui vont, la plupart du temps, s'aggravant chez les descendants.

Il sera bon aussi de rappeler, comme le faisait sagement la lettre précitée du Souverain Pontife Grégoire XVI, que montrer trop d'indulgence dans la concession de telles dispenses, c'est

occasionner et même favoriser la diminution du respect mutuel et de la pureté des mœurs qui doivent exister dans les rapports habituels et dans l'intimité de la vie familiale entre des personnes si étroitement unies par le sang. Il n'est personne qui ne voit combien il importe que ne soit pas éternée par de fréquentes dispenses cette discipline des empêchements de mariage, qui protège la dignité et la sainteté de l'union conjugale et qu'il faut plutôt conserver dans toute son intégrité pour protéger les bonnes mœurs, favoriser la paix des familles et accroître le bien public de l'Etat.

C'est pourquoi, que les Excellentissimes Pasteurs n'estiment comme causes justes et proportionnellement graves, pour solliciter de telles dispenses, que celles qui, par suite des prescriptions canoniques ou de la pratique constante du Saint-Siège, sont réputées légitimes, comme sont, v. g. l'éloignement d'un scandale notable, le règlement de graves difficultés dans le partage des biens d'une succession, le dénouement de situations de famille complexes et très malheureuses. Qu'ils ne considèrent donc pas comme suffisantes les causes ordinaires, qui sont alléguées pour les autres empêchements, même majeurs, c'est-à-dire l'exiguité du lieu, l'âge avancé de la femme, l'absence de dot et autres semblables, à moins que ces motifs, considérés non pas isolément mais dans leur ensemble, soient d'un tel poids qu'ils déterminent la concession de la dispense, selon la règle du droit : "singula quae non prosunt, simul collecta juvant".

A l'avenir donc, que les Excellentissimes et Révérendissimes Pasteurs et Recteurs des diocèses n'accueillent favorablement et ne recommandent, comme demandes de dispenses de l'empêchement précité, que les suppliques appuyées sur des causes vraiment canoniques, dans le sens expliqué plus haut. De plus qu'ils daignent recommander ces suppliques par des lettres écrites de leurs propres mains, chaque fois qu'ils pourront le faire sans grave inconvénient, ayant soin d'y indiquer, pour chacun de leurs sujets, l'âge des suppliants, les raisons canoniques pour chaque cas et les autres circonstances qui, à leur avis, militent en faveur de la dispense. Que les Excellentissimes Evêques remarquent bien que, chaque fois qu'ils ne peuvent écrire eux-mêmes ces lettres de recommandation, ils doivent au moins souscrire ces sortes de suppliques et les recommander d'une façon spéciale.

Donné à Rome, au Palais de la Sacrée Congrégation de la Discipline des Sacrements, le 1er août 1931.

† M. Card. LEGA, Evêque de Frascati,
Préfet.

D. JORIO, Secrétaire.

Liturgie**LA COMMUNION A DOMICILE**

De la "Semaine Religieuse" de Québec

Q. — Lorsqu'on communie un malade à domicile, peut-on communier avec lui d'autres personnes empêchées de se rendre à l'église, surtout si c'est le premier vendredi du mois?

R. — Le lieu ordinaire de la communion, vous l'indiquez vous-même implicitement, c'est l'église, la chapelle, l'oratoire: tout local dans lequel il est permis de conserver les saintes espèces ou de célébrer les saints mystères. C'est là que doivent se présenter les fidèles qui désirent recevoir l'Eucharistie. Voilà la règle générale.

Le lieu de la communion pour un malade, c'est la maison, la chambre qu'il habite, l'endroit quelconque où il se trouve: le bon Dieu va le rejoindre chez lui. Une fois sorti de sa demeure, une fois rendu auprès du malade à cause de lui, le Saint Sacrement peut être administré à toute personne de la maison qui, pour une raison ou pour une autre, est vraiment empêchée d'aller à l'église. Comment refuser la communion à cette âme qui est retenue au foyer, quand vous êtes déjà sur place, que vous portez l'Eucharistie en vos mains, que vous pouvez la dispenser sans aucune démarche ni cérémonie spéciales? Ne serait-ce pas un peu dur? Il semble bien que oui. Serait-ce répondre à l'intention des Souverains Pontifes, lesquels encouragent et favorisent tant la communion, voire la communion fréquente? Il semble bien que non. Observez consciencieusement les préceptes, mais évitez le formalisme rigide. Ici, préférez une interprétation miséricordieuse de la loi.

Cette interprétation, un théologien de Québec l'a proposée publiquement, en séance solennelle, lors du Congrès Eucharistique de Montréal. De tous les prêtres et théologiens présents, aucun n'a contredit. Wernz avait déjà écrit de son côté: "Sancta Eucharistia ad domos deferri potest et debet, ut viaticum morituris vel simplex communicatio infirmis vel aliis fidelibus impeditis dispenseretur". (III, n. 743.)

N'ayez aucun scrupule à suivre l'opinion favorable.

Chronique diocésaine

L'événement le plus marquant du mois a sans doute été la belle convention qu'ont tenue les instituteurs de langue française à l'Académie Saint-Joseph.

Le Rév. Père Bourque, S. J., y a fait ses cours de pédagogie qui étaient avant tout des cours de solide apologétique. M. L.-P.

Gagnon a parlé avec autorité sur la correction du langage. Rde Soeur Lussier, de Ste-Anne, et Mlle Valentine Couture, de St-Boniface ont donné des classes modèles. Le travail de Soeur Lussier, sur la lecture aux petits, a suscité tout un monde de pensées, tandis que celui de Mlle Couture a ramené la question si difficile de l'enseignement de l'anglais aux petits de chez nous. Ce sera là le sujet de plus amples discussions qu'il faudra un jour ou l'autre aborder de nouveau.

La phase la plus consolante a été la discussion du programme français. Elle a fait voir, cette discussion, quel intérêt portent à notre programme nos instituteurs et institutrices. Une cinquantaine avaient répondu au questionnaire envoyé au préalable par l'Association d'Education. Plusieurs suggestions ont été faites, ici encore, sujet à des discussions futures. Le point principal à noter a été l'enthousiasme avec lequel le personnel enseignant s'est prononcé et la belle assistance des instituteurs. L'on sentait que c'était leur convention, la convention par autonomie.

La Ligue des Institutrices Catholiques de l'Ouest a tenu, cette même semaine, sa fête annuelle au Sacré-Coeur où il y eut cérémonie religieuse et banquet.

A la grande convention du Manitoba, qui se tenait à Winnipeg, le Rév. Frère Joseph a été élu Président Général de l'Association des Instituteurs du Manitoba. Cet honneur rejaillit sur les Catholiques de tout le Manitoba.

* * *

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque a, pour la première fois depuis sa maladie, célébré le sainte Messe dimanche le 10 avril.

* * *

M. l'abbé Napoléon Poirier, originaire du diocèse d'Alexandria et ci-devant curé de Pembina, N. D., a été nommé aumônier du Sanatorium des Rdes Soeurs Grises, à St-Vital.

Calendrier du mois

Durant le mois de mai on est tenu de faire, dans toutes les églises du diocèse, les pieux exercices ordinaires en l'honneur de la très Sainte Vierge.

Le jour de la Pentecôte, dans les paroisses où cette oeuvre n'est pas organisée régulièrement, l'on fera la collecte en faveur de la Propagation de la Foi.

Le jour de la Trinité, dans les paroisses où cette oeuvre n'est également pas organisée, l'on fera la collecte pour la Propagation de la Foi.

Tableau des Quarante-Heures :

- 3ème semaine d'avril: Couvent Ste-Agathe.
 4ème semaine d'avril: Eglise du Sacré-Coeur des Belges, St-Boniface.
 1ère semaine de mai: Ecole-pensionnat de Fort Alexandre.
 Couvent St-Jean-Baptiste.
 2ème semaine de mai: Couvent des Rdes Soeurs, Otterburne.
 Paroisse de Ste-Geneviève.
 Paroisse de East-Kildonan.
 Paroisse de Pinewood.
 Paroisse de Dryden.
 3ème semaine de mai: Paroisse de Ste-Anne-des-Chênes.
 Paroisse de St-Joseph.
 Paroisse de l'Isle de Chênes.

* * *

Le Concours annuel de l'Association d'Education aura lieu, cette année, le 14 mai. Il est du devoir de tous de voir à ce que ce concours soit marqué du plus grand succès. Il faut que toutes nos écoles où la langue française est enseignée prennent part au concours. On le sait, quand une école y prend part, cela veut dire que tous les élèves de cette école qui apprennent le français doivent concourir, du grade IV en montant.

Histoire de l'Ouest**LES ARCHIVES DE L'ARCHEVECHE**

Les archives de l'Archevêché sont d'une grande richesse malgré le feu de 1860, qui en a détruit une partie bien importante.

Il reste cependant plusieurs documents antérieurs à 1860, soit retrouvés après le feu, soit reconstitués par les soins de Mgr Taché. C'est ainsi que l'on a encore les registres paroissiaux des années 1825 et suivantes jusqu'à 1832. Monseigneur Taché avait fait recopier certaines lettres de Monseigneur Provencher; d'autres ont été sauvées.

Un historien de notre ville nous a conseillé de faire publier tout ce que nous pouvions, afin d'éviter la répétition du malheur de 1860. Les autorités nous ont donné la permission voulue et nous publierons dans les "Cloches" les documents qui peuvent avoir une valeur historique. Ces documents sont inédits.

Nous commencerons par une série de lettres de Monseigneur Provencher à M. Amable Dionne, marchand à Kamouraska.

La Société Historique de St-Boniface a déjà publié un vo-

lume des lettres de Mgr Provencher, lettres à Messieurs Plessis, Panet, Signay, Turgeon, etc. Les lettres à M. Dionne ajouteront peut-être quelques détails nouveaux. M. Dionne était l'ami de Mgr Provencher alors qu'il était curé de Kamouraska. Leur amitié dura toujours.

* * *

Québec, 25 avril 1818.

Monsieur et bon ami,

Vous avez dû recevoir par Paradis, ou plutôt par M. Morin, le compte de M. Amiot; il est un peu plus haut que je ne pensais d'abord. Aussitôt que vous pourrez lui donner quelque argent, vous lui rendrez service. Ainsi j'ai un aperçu de mes dettes, excepté celles de Montréal, je vous écrirai de là avant mon départ. Votre curé est nommé. C'est M. Varin, curé de Terrebonne, comme je l'avais pensé; il ne se rendra, je crois, que vers le mois de juillet, parce qu'il sera remplacé probablement par quelque missionnaire d'en bas, peut-être même passera-t-il ce mois. Ainsi M. Morin aura une bonne partie de la dîme. Vous avez reçu de Monseigneur de quoi vous fixer dans l'arrangement de la dîme qui me revient. MM. De Bornéol et Vinet sont morts. Les glaces du lac après s'être formées en digues vers Deschambault et avoir fait gonfler l'eau considérablement au-dessus, sont maintenant en dérive et donneront facilité aux steam-boats de descendre pour monter nos effets, car je crois que je serai forcé de monter par terre faute de temps pour attendre.

La mission de la Rivière Rouge est très encouragée, tout le monde s'en occupe et presse sa bourse pour fournir quelque chose. Notre bon Gouverneur, que j'ai vu mercredi pour la première fois, y prend beaucoup de part; il a souscrit lui-même et nous donne une proclamation sur du parchemin, par laquelle cette mission est reconnue et avouée par le Gouvernement et afin de nous faciliter la route, et ce qui est mieux, c'est qu'il a lui-même offert cette proclamation. Il a demandé à Monseigneur une copie des instructions qu'il nous donne, afin de les transmettre au Lord Bathurst. Tout cela est très gracieux de sa part et met cette mission en bon chemin aux yeux du Gouvernement. M. Morin a dû vous dire que je descendrai dans deux ans, et j'espère que je vous reverrai ainsi que bien d'autres braves gens de Kamouraska. Monseigneur a écrit à M. Varin de ne descendre qu'à la mi-juillet, parce qu'il espère que dans ce temps-là on aura oublié toutes les affaires du presbytère; que les opposants ou plaignants se tranquillisent. J'imagine que mon départ aura ramené tout. Je n'ai point pris d'argent de M. Gauvreau, secrétaire, pour le grain que son père a eu; vous retirerez cela. Vous n'en serez pas en peine, je pense que je vous enverrai des

bons pour deux cent cinquante louis en comprenant Amiot et vous. Croyez-vous les former avec le ménage et la dîme? J'espère que vous ferez plus. Outre cela il reste les quatre cents louis pour lesquels j'ai cautionné; ce qu'il y aura de plus que les sommes mentionnées sera pour diminuer cette dette contractée gauchement et qui, j'espère, me guérira pour toujours de la maladie cautionnante. J'arrangerai tout cela à Montréal et vous en écrirai, toute chose qui arrive vous pourrez remettre le surplus à Monseigneur de Québec et même avant de le lui remettre, vous pourrez, quand tout sera vendu, faire savoir à Monseigneur sur combien il pourra compter. Je partirai lundi 27 du présent pour Nicolet et Montréal et probablement par terre. En cas d'oubli lorsque j'écrirai à M. Morin, dite-lui que Monseigneur est bien disposé en faveur du petit Bte Martin, il en a une bonne idée d'après ce que je lui en ai dit, il voudrait qu'il apprît l'anglais. Si Mr Perrault se rend, son père ferait bien de lui faire donner une leçon d'anglais par jour et une leçon de latin par M. Morin. Comme il est jeune, il n'est pas pressant qu'il entre au Collège. Madame Leblond, que j'ai vue, m'a dit qu'elle attendait son frère par le premier steam-boat, et qu'il irait à Kamouraska.

Amitiés, respects, etc., etc, à Mme Dionne, M. Morin, chez MM. Taché, Chamberland et autres qu'il vous plaira.

Je suis, avec un sincère attachement,

Votre très humble serviteur.

J. M. N. PROVENCHER, ptre.

* * *

(Point de date.)

Mon cher voisin,

J'ai reçu aujourd'hui votre aimable lettre du 2 de mai. Tout ce qu'elle contient de relatif à la paroisse, à votre famille et à mes affaires, me fait plaisir. J'ai reçu en même temps une lettre de M. Morin avec une liste des souscripteurs pour la mission de la Rivière Rouge. Grâce à notre bon Seigneur et à vous, elle s'élève à une somme respectable. Je sais que la paroisse ne manque pas de volonté, mais de numéraire. Vous avez reçu à présent, j'espère, une lettre que je vous ai écrite de Québec. Je ne vous répète point ce que je vous y ai marqué. Agréez mes remerciements comm chef de la Mission pour votre souscription, et veuillez bien les faire agréer aux autres souscripteurs. Je pense écrire à M. Taché avant mon départ.

Ce que vous me dites de l'affection des braves gens de Kamouraska pour moi me plaît. Je les reverrai avec plaisir. Mais ne vous mêlez pas de mourir avant mon retour, la joie ne serait plus entière. Je suis content d'apprendre que vous aurez assez pour payer mes dettes. Je dois £252.12.9. Après que vous au-

rez rempli ces comptes-là, vous donnerez le reste à M. Fabien Perrault, père, ou fils s'il est chargé de le recevoir pour son père. Je lui donnerai une grande partie du cautionnement avant mon départ, je ne l'ai pas encore vu parce qu'il est absent. Vous voudrez bien rendre compte à Monseigneur de Québec de ce que vous aurez perçu, de ce que vous aurez payé et de ce qui vous restera après mes dettes propres payées, il s'en tirera comme il pourra pour le reste. M. Roux m'a dit aujourd'hui que M. Varin, votre nouveau curé, se rendrait plus tôt qu'il ne le devait d'abord. Je ne sais pourquoi Monseigneur a changé là-dessus, il ne devait descendre qu'en juillet. Je suis fâché que Jean Rémond se soit fait un mauvais nom en sortant du presbytère. Vous devriez trouver toutes les couvertes, excepté deux que j'ai et une de trois points; s'il y en a que j'ai données à la bonne femme, ne l'inquiétez pas pour cela.

M. Morin ne sera pas fier de l'arrivée prochaine du nouveau curé, cela dérangera son commerce, mais elle lui vaudra une meilleure nourriture, car je me doute bien de la vie qu'il fait. Voilà les beaux temps arrivés, les ripes vont être tranquilles et mes poëles ne seront plus tourmentés par ce grand ménager. J'inclus en cette lettre une liste des personnes auxquelles je dois avec la somme qui leur est due. Nous ne partirons que le vingt au lieu du quinze de mai. M. de Lorimier nous accompagne dans un canot à part jusqu'à la Rivière Rouge, et cela par ordre de Son Excellence, afin de nous faciliter la route comme bon voyageur. J'ai fait l'office à la Pointe Claire le jour de la Pentecôte, je me suis aperçu qu'on ne m'avait pas encore oublié. Veuillez bien vous charger de mes saluts, compliments etc., pour la maison de M. Taché, Chamberland, Gauvreau, sans oublier M. Morin auquel j'écrirai avant mon départ. N'oubliez pas le Docteur Horseman qui a tant pleuré mon départ. J'enverrai à Monseigneur de Québec un état de mes dettes comme à vous. Vous traiterez avec lui comme avec moi.

La comtesse de Selkirk nous a préparé une belle chapelle et elle se propose de faire encore davantage. Je suis sensible au souvenir de Mme Dionne, rendez-lui la pareille. Ménagez votre santé pour votre famille qui a besoin de vous. Enfin, dites à tous ceux qui pensent à moi que je ne les oublie pas et que je compte sur leurs prières pour la réussite de ma mission.

Acceptez mes plus sincères remerciements pour tous les services que vous m'avez rendus pendant mon court séjour auprès de vous et pour ceux que vous me rendez encore après mon départ. Adieu, mon bon ami, que Dieu répande ses bénédictions sur vous et sur vos entreprises.

Votre serviteur,

J. M. N. PROVENCHER, ptre.

Fort William, 22 juin 1818.

Monsieur et très bon ami,

Je suis dans un poste d'où je ne pensais jamais avoir le plaisir de vous écrire. A force de marcher on fait bien du chemin. Je suis au fort William, nous y sommes arrivés le vingt du présent, le matin, nous y fîmes une visite et gagnâmes la pointe Meuron, poste distant d'environ trois lieues en montant la rivière Camanetigouia, laquelle a son embouchure dans le lac Supérieur et sur laquelle est bâti le fort William. Nous y fûmes reçus avec beaucoup de politesse par M. De Rocheblave et le Docteur McLaulin. Nous pensions continuer notre route ce jour-là, mais arrivés à la pointe Meuron, il nous a fallu mettre nos canots en meilleur état, avant que d'entrer dans les terres, de sorte que nous y sommes depuis samedi midi et n'en partirons que demain.

Samedi après-midi, M. De Rocheblave envoya un canot après nous avec des provisions fraîches qu'il n'avait pas eu le temps de nous donner le matin, parce que notre séjour n'y fut pas assez long. Nous les reçûmes avec beaucoup de gratitude et j'écrivis à M. De Rocheblave que, ne pouvant faire route, j'irais le lendemain (Dimanche) dire la Messe au fort William; tout était prêt pour partir le matin. Nos canots étant défaits en partie, nous devons faire le voyage dans une chaloupe, mais pendant la nuit il fit un temps affreux, une pluie, des tonnerres, des éclairs effrayants, de sorte que l'eau monta considérablement et emporta notre chaloupe. Le matin j'écrivis à M. De Rocheblave, par un petit canot qui donna après la chaloupe, l'impossibilité où j'étais de tenir ma parole et qu'il n'y avait de moyen que celui de nous envoyer chercher; il le fit immédiatement; nous n'arrivâmes cependant que pour dîner et trop tard pour dire la Messe, que je dis à la pointe Meuron à onze heures, car j'avais attendu jusqu'alors. Mais nous l'avons dite aujourd'hui M. Dumoulin et moi. Ainsi vous vous souviendrez que la première Messe qui a été dite au fort William, a été dite par moi le 22 juin 1818, et à la pointe Meuron le 21 par M. Dumoulin; il y avait peu de monde ici dans ce moment: les canots de Montréal ne sont pas arrivés et ceux des terres ne sont pas sortis.

M. Tabeau qui s'est rendu avant nous au Sault Ste-Marie et que nous avons vu à l'isle Drummond, est attendu ici de jour en jour avec M. Crévier son compagnon. Je me suis toujours bien porté ainsi que mes compagnons. Le voyage ne m'a pas fatigué, nous avons eu assez beau. Nous sommes arrivés à la pointe Meuron un mois juste après notre départ de Lachine, mais nous avons perdu plusieurs jours, surtout dans le lac Huron et le lac Supérieur où nous avons été souvent dégradés par le vent. Nous

pensons quitter la pointe Meuron demain pour gagner le lac de La Pluie où nous devons nous arrêter plusieurs jours, si les voyageurs du Kabassa s'y trouvent, mais d'après ce qu'on nous dit ici ils ne seront pas rendus, et alors nous filerons aussitôt à la Rivière Rouge. Notre voyage a été sans accident. A la pointe Meuron, nous fûmes reçus par M. Lemoine au son du canon. Ce poste appartient à Lord Selkirk, il n'est pas considérable, il est nouveau, mais dans une assez jolie place si elle était un peu embellie par l'établissement. Le fort William est très bien bâti, on y trouve toutes les douceurs de la ville. Le terrain en est un peu bas, mais bien plan. Nous le quitterons après dîner. Je suppose que vous avez reçu ma lettre de Montréal ainsi que M. Taché; vous êtes maintenant au niveau de mes affaires et vous voyez que les dettes surpassent joliment, il aurait fallu un an ou deux de bonnes récoltes, pour me mettre au-dessus. Je vous ai écrit de Montréal ce que vous avez à faire, tant que vous aurez de l'argent en main. Monseigneur a bien voulu se charger de terminer après vous, vous n'aurez qu'à lui rendre compte. Tâchez d'empêcher de crier autant que vous pourrez.

Veillez bien vous charger de mes souhaits et amitiés pour la famille de M. Taché que je n'oublierai pas facilement, chez MM. Chamberland, Gauvreau, etc., le Docteur Horsman et autres qui pensent encore à moi. Chargez-vous de présenter mes très humbles respects à Mgr de Salde et de lui dire que je ne lui écrirai que de la Rivière Rouge, lorsque je serai à mon poste. Il aura eu de nos nouvelles par Monseigneur de Québec, à qui nous avons écrit toutes les fois que nous en avons trouvé la facilité. Ne m'oubliez pas non plus auprès de la famille de M. Casgrain. Mes respects à Monsieur votre curé, mes compliments et amitiés à M. Morin, dites à Madame Dionne que je n'oublie pas ses bontés pour moi; je lui souhaite tout ce qui lui est nécessaire pour élever sa petite famille qui s'est augmentée sans doute depuis mon départ. Mes compliments à Benjamin, ramassez bien des nouvelles de mon ancienne épouse, je l'ai laissée dans les larmes, tout ce que vous m'en écrirai quand l'occasion s'en présentera, m'intéressera toujours. Je n'attendrai guère de vos lettres que l'été prochain. Dites aux gens de Kamouraska que je ne les oublie pas; je suis pourtant sans ennui parce que je me crois à ma place. Qu'ils prient pour moi. Ménagez votre santé; vivez en paix et soyez persuadé que vous trouverez toujours un ami fidèle en moi.

Je suis, avec estime et considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

PROVENCHER, ptre.

* * *

15 août 1818.

Monsieur et cher ami,

Voilà la deuxième lettre que je vous écris. Vous recevrez celle-ci vers le mois d'octobre, je pense, pour moi je n'en attends de vous que l'été prochain; c'est un temps encore bien éloigné, mais j'espère qu'au moins alors je serai dédommagé par le grand nombre de nouvelles que vous m'apprendrez. Vous vous souviendrez que tout sera nouveau pour moi et que tout ce qui me viendra de Kamouraska m'intéressera toujours, alors il y aura déjà la moitié d'un temps que vous considérez comme un exil d'écoulé, et encore aussi long me mettra en état de vous voir chez vous; bien des choses se brasseront sous le ciel d'ici à ce moment désiré.

Je suis arrivé à la Rivière Rouge le seize juillet, je ne vous donnerai pas le détail de ma route, parce que je l'ai fait à Monseigneur de Saldes qui vous l'aura, je pense, communiqué. Le tout s'est fait heureusement, je me suis toujours bien porté, je n'ai même pas maigri, ce qui ne serait pas un mal à mon âge; nous nous occupons ici à instruire les petits et les grands, les uns pour le baptême, d'autres pour les marier légitimement. Nous avons espérance de réussir. Je pense que la Rivière Rouge est propre à faire une belle colonie, la terre est excellente, tout ce qui a été semé est venu abondamment; notre récolte a joliment souffert des sauterelles qui ont presque tout détruit l'orge et les jardinages. Le blé a peu souffert, elle sera encore assez bonne malgré cet accident. Nous sommes après nous bâtir une maison qui nous servira en même temps de chapelle; je ne suis pas trop bien monté pour bâtir, je n'ai point d'homme habile et peu d'outils, ainsi vous jugez bien que nous ne ferons pas un château qui attirera les regards de bien loin; je me préparerai pendant l'hiver pour construire une chapelle cet été. Je souhaite que la récolte de cette année soit meilleure que celle des années précédentes, j'en aurais eu besoin d'une bonne pour mettre mes affaires un peu au clair, ma la chance ne m'a pas poursuivi à Kamouraska. Je ne sais comment vous vous en serez tiré avec toutes mes dettes, vous aurez la bonté de m'en donner le détail ce printemps. Monseigneur de Québec pourra achever vos lettres si vous ne savez à qui les adresser. Je lui ai écrit plusieurs fois en route et rendu ici. Nous ne sommes pas mal ici, nous n'avons pas toutes les douceurs du Canada, mais nous ne manquons point du nécessaire: on a de la viande et du poisson, du pain, des patates, du thé, du beurre, avec cela on ne pâtit pas.

C'est, je pense, la dernière lettre que vous recevrez de moi jusqu'à l'année prochaine. Nous avons eu des lettres de Québec depuis notre arrivée: Madame Dumoulin a écrit à son neveu.

La place, ou le terrain de l'église, est située vis-à-vis du fort du Nord-Ouest et de la Baie d'Hudson qui sont voisins. C'est une jolie place. La Rivière Rouge est poissonneuse, mais son eau est blanche et fade; nous sommes à dix-huit lieues dans la rivière.

Je vous prie et charge de faire mes respects, amitiés, saluts, compliments, selon les personnes, et M. Varin et son vicaire. Je ne sais si ce sera encore M. Morin. S'il est dans votre voisinage, dites-lui bien des choses de ma part, à toute la famille du Seigneur Taché, chez M. Chamberland, Gauvreau, le Docteur, Cyroc Moreau, Mme Perrault, Mme Dionne, ça va sans dire, Benjamin, la famille Casgrain, etc., etc., et bien d'autres qu'il serait trop long de nommer. Je n'oublie pas des braves gens qui m'ont témoigné tant d'attachement à mon départ et pendant mon séjour parmi eux. Je vous souhaite bonne santé, bonnes affaires, mais n'oubliez que la meilleure est celle qui mène au Ciel. Je sais que vous y pensez. Faites toujours bon ménage avec votre curé et vos amis. Ménagez votre santé pour votre famille.

Votre serviteur et ami,

PROVENCHER, ptre.

Rivière Rouge, 15 août 1818.
Amable Dionne Ec.

* * *

Rivière Rouge, 10 septembre 1818.

Monsieur,

Une petite malle dépêchée à la Rivière Rouge par Lady Selkirk et arrivée hier au soir, m'a apporté des nouvelles de Québec, Montréal, Kamouraska, etc., car Monseigneur n'oublie rien, vous savez. C'est de lui dont j'ai reçu une lettre avec un paquet de gazettes; on reçoit ou plutôt on dévore les nouvelles de son pays, aussi bien, je n'avais rien reçu depuis mon départ. Vous ne vous plaindrez pas, j'espère, que je ne vous ai pas écrit. J'ai profité de toutes les occasions qui se sont présentées, il y en a une de partie depuis une dizaine de jours par laquelle je vous ai écrit; en voilà encore une, je ne la laisserai pas partir sans vous donner signe de vie. Je n'attends rien de vous que l'année prochaine, mais dédommangez-moi de toutes mes lettres. J'apprends que votre aimable curé a ajouté à la vaste cure de Kamouraska celle de St-André; je lui souhaite de la force, vous en souffrirez à Kamouraska, partant, c'est un curé de moins pour Monseigneur. Mon ancien voisin M. Parent est au Cap, et M. Viau au Séminaire; voilà qui va bien. J'ai vu avec plaisir ce

que m'écrit Monseigneur du bon parti que vous avez tiré de mon petit ménage, je suis bien aise de voir qu'il y aura pour payer mes dettes, je craignais beaucoup que Sa Grandeur, selon nos arrangements, ne fut obligée d'en acquitter une partie à ses frais. Assurément sans vous je n'aurais pas fait tant d'argent; payez-vous largement de vos peines, puisqu'il y aura assez et recevez de plus mes remerciements les plus sincères pour tous les bons services qu vous m'avez rendus pendant mon court séjour à Kamouraska et que vous continuez après mon départ. Je vous suppose maintenant après moissonner une abondante récolte, car je pense que les mauvaises années sont finies pour vous autres. La nôtre est recueillie. Nous avons de bon bled, il mûrit plus tôt que chez vous; il fait plus chaud aussi en été. La première gelée a eu lieu du sept au huit septembre, elle a abattu les patates; si vous en avez eu au même quantième, il vous aura gelé du grain.

Je jouis toujours de ma bonne santé, je suis occupé à bâtir; en Canada je réparais partout où j'allais, ici il faut bâtir pour le spirituel et le temporel. Nous avons bonne espérance de nos Bois-brûlés, ils s'instruisent facilement, ils ont en général de l'intelligence, ils apprendront à lire en peu de temps. Chargez-vous de présenter mes respects à la famille Taché, je ne l'oublie pas, n'oubliez pas le Docteur, la famille Chamberland, Gauvreau et autres qu'il serait trop long de nommer; que les braves gens de Kamouraska se souviennent que je les défie de se souvenir plus longtemps de moi que je me souviendrai d'eux. Mille choses à Mme Dionne, Benjamin, toute la petite famille. La famille du Seigneur Casgrain, etc. Ne m'oubliez pas auprès de M. Morin, s'il est encore à Kamouraska.

Je suis avec estime et considération, votre sincère et pour la vie,

PROVENCHER, ptre, V. G.

J'ai écrit d'ici à Monseigneur de Salde. Je me flatte que ma lettre lui sera parvenue. Monseigneur m'apprend que M. Boisseau est malade, sans ressources, à St-Thomas. C'est fâcheux. A la première occasion, assurez Monseigneur de Salde de mon profond respect, je n'ai pas ici de voisin de son mérite, puisque je n'en ai aucun. Je souhaite provision de santé à M. Lefrançois; je ne sais pas qui a remplacé M. Boisseau. Je suis un grand babillard, je ne voulais vous écrire que quelques mots, et je m'aperçois que mes trois pages sont bientôt pleines; on n'a jamais tout dit avec ses amis, faites-en de même, et vous serez bien accueilli; enfin il en faut finir. Adieu, mon bon ami, ménégez votre faible santé pour l'éducation d'une famille en-

core jeune. Vivons dans l'espérance de nous revoir bientôt, deux ans seront bientôt passés.

Votre serviteur et ami,

PROVENCHER, ptre, V. G.

13 septembre 1818.

* * *

19 juillet 1824, Rivière Rouge.

A. Dionne, Ecuyer,

Kamouraska.

Monsieur,

Votre lettre du 1er avril est arrivée à la Rivière Rouge le 13 juin avec toutes celles que je puis attendre cette année, à moins qu'un particulier qui est parti quelques jours avant l'arrivée du canot et qui doit revenir de Montréal cette année, ne m'en apporte encore quelques-unes, mais il n'y en aura point de Kamouraska. Je vous écris par un particulier aussi, nommé Lacerte, qui va s'établir, je crois, à la Baie du Febvre. Je profite de cette occasion parce que par là je vous donne une réponse moins tardive que celle que je pourrais vous donner par les derniers canots de l'automne.

Le plaisir de recevoir des lettres de nos amis est bien rare à la Rivière Rouge, aussi on l'attend avec empressement et on le savoure avec avidité. Je suis charmé d'apprendre que tout va bien à Kamouraska et que la récolte a été abondante mais que l'argent est rare et le grain à bas prix, ce qui n'enrichit guère le cultivateur; je souhaite au moins que vous ayez de quoi vivre, ce que l'on avait point de mon temps.

Je vois avec un plaisir sensible que les braves gens de votre paroisse continuent à se souvenir de moi et qu'ils aiment à apprendre ce qui a rapport à ma situation présente, qu'ils n'oublient point de penser à moi devant Dieu comme vous paraissez le faire vous-même, en faisant offrir le Saint Sacrifice de la Messe pour la Propagation de la Foi et la conservation de ceux qui y travaillent. Je vous en suis très reconnaissant ainsi que pour vos autres bienfaits. Dites au Père Mignault que ses larmes me sont un bon garant de son affection; qu'il pousse ses soupirs vers le ciel pour en faire descendre d'abondantes bénédictions sur mes travaux.

Parlons de la Rivière Rouge. Nous avons passé l'hiver assez heureusement. Les animaux des prairies ont été proches et abondants en sorte que tout le monde a pu se procurer de la viande. Le poisson a été d'un grand secours, depuis le printemps on en a pris beaucoup. La récolte de l'année dernière a donné beaucoup de grain en égard à la semence qui avait été faite, malgré une grêle qui en avait égrené une bonne partie sur

le champ, mais pas partout. La levée de cette année se présente on ne peut mieux. Tous les grains autant que possible. S'il n'y a pas d'accident, le blé ne manquera pas, car on semé beaucoup. C'est toujours une ressource contre la disette. Les animaux domestiques se multiplient, bientôt on pourra manger du boeuf du pays ainsi que du lard, quoique les cochons soient moins communs que les vaches.

J'ai fait achever l'année dernière une maison de 50 pieds sur 30, levée en 1818 et restée là depuis, de sorte que nous sommes bien logés à présent. Notre chapelle n'est pas encore finie, on y travaille un peu cette année.

Saluez pour moi Madame Dionne que j'encourage à vous donner des filles. Vous serez fort heureux si vous faites des religieuses de toutes. Je ne doute pas que quelques-unes ne consentent à vous faire porter le nom de beau-père. Saluez de plus, dans le détail que vous trouverez bon, toutes les autres personnes du lieu, mais surtout Monsieur le Curé, la famille du Seigneur Taché auquel je me propose d'écrire.

La collecte de Mr Dumoulin ne vient pas trop mal cette année. Dire que nous n'en avons pas besoin serait mentir trop ouvertement pour que personne ne s'en aperçut! Je lui ai beaucoup d'obligation ainsi qu'à tous ceux qui y ont contribué. Je prie Dieu, qui leur en tiendra meilleur compte que moi, de les en récompenser largement.

Les Messieurs qui sont avec moi se portent bien. J'ai donné le sous-diaconat à M. Harper le jour de l'Ascension et le diaconat le jour de St-Pierre. Il instruit la jeunesse. J'ai 4 jeunes gens qui étudient le latin. Ils sont encore loin d'être missionnaires.

Je vous souhaite bonne santé, prospérité dans vos entreprises, et soumission à Dieu dans l'adversité qui vient souvent troubler la prospérité qui envierait trop son monde!

Présentez mes profonds respects à Monseigneur de Saldes et rappelez-moi aussi au souvenir de la famille Casgrain.

Je suis, avec estime et considération,

Votre très humble et obéissant serviteur,

† J. N., Ev. de Juliopolis.

* * *

17 juillet 1826.

Amable Dionne, Ecuyer,
Kamouraska.

Monsieur,

Votre lettre du 1er d'avril est arrivée ici le 2 juin. C'est le plus de bonne heure que j'ai vu arriver le canot de Montréal. Vous avez sans doute été détrompé, il y a longtemps, des faux

bruits de trouble à la Rivière Rouge entre les sauvages et nos colons, encore plus de notre émigration en Angleterre. Nous avons passé en Canada, il y a longtemps, mais rien de tout cela n'a existé. Il n'y a pas eu de trouble entre les sauvages et nos chasseurs (qui étaient toujours ceux sur qui tombaient leurs coups) depuis plusieurs années.

J'avais écrit à feu Monseigneur de Québec l'année dernière que j'étais étonné de n'avoir rien reçu de vous. Je craignais qu'il ne fut arrivé quelque accident du genre de ceux qui suivent partout la nature humaine. Je l'avais prié de vous faire savoir de mes nouvelles si vous étiez encore en vie. C'est ce que M. Fortier a trouvé dans mes lettres et que m'a prouvé votre aimable lettre de cette année.

Je suis charmé de voir que Dieu bénit vos travaux et que vos affaires prennent une bonne tournure. Vous me semblez prendre le moyen le plus sûr de leur donner une stabilité solide en partageant avec le pauvre des biens que Dieu vous donne, pour vous donner le moyen d'acheter avec eux de cet or qui ne sera jamais atteint de la rouille dans le royaume du Père Céleste. C'est un bon payeur d'intérêt!

Vous allez ramasser des filles, du train que les choses vont. Tachez de leur inspirer l'amour de Dieu avant que celui de la vanité entre dans leur cœur, car vous savez que les filles sont sujettes à s'aimer elles-mêmes de bonne heure. C'est bien pis quand elles trouvent dans la fortune de leur père le moyen de satisfaire leur goût.

J'ai appris bien des morts cette année; celle de Monseigneur de Québec est celle qui m'afflige le plus. C'était un homme auquel je devais tout, duquel j'ai tout reçu et auquel, je l'espère, on rendra plus justice après sa mort, plus que pendant sa vie. Dieu permettant sans doute que ses dernières années fussent agitées de diverses manières afin de le préparer pour son royaume, où je crois qu'il règne maintenant sans trouble. Monseigneur de Telmesse me dit que l'on a jamais si bien apprécié ses mérites que depuis sa mort. Je souhaite que ses successeurs marchent sur ses traces. C'est ce que fera bien, autant que la faiblesse de son âge le permettra, Monseigneur Panet, mais son règne ne pourra être long. Son successeur pourra pousser sa carrière un peu plus loin.

Je suis fâché de la mort prématurée de Monsieur Taché. Je dirai une messe pour lui afin que Dieu lui pardonne, et à moi aussi, nos brouilleries passées, car je crois bien qu'il aura été question de moi à son jugement. Je souhaite que les signes de religion qu'il a donnés avant sa mort, quoique tardifs, aient été efficaces aux yeux de Dieu.

Madame Casgrain, comme bonne chrétienne, est allée jouir

d'une Seigneurie plus désirable que celle de la Rivière Ouelle. Peut-être, d'après ce que vous me dites, son époux est-il déjà allé la rejoindre. Fragilité des choses humaines qui détruit, désunit, ce qui à nos yeux paraît le mieux assorti. Bientôt on va dire la même chose de nous, qui faisons ces réflexions sur les autres. Pensons-y du moins.

Enfin il faut venir à parler de Rivière Rouge, car j'ai dit à Mr Taché que je voulais l'affamer en lui disant que j'avais autre chose à lui dire mais que je vous le dirais pour épargner la répétition, dans la même paroisse.

A la date de mes dernières lettres de l'année dernière, tout avait bonne apparence et avait un air de prospérité qui nous consolait, mais les choses ont changé depuis ce temps-là. La récolte promettait beaucoup quoique il y eut des pluies abondantes dans le printemps qui avaient rendu le blé clair, dans le temps de la moisson un gros vent qui dura trois ou quatre jours égréna une bonne partie du blé; après la récolte une quantité prodigieuse de souris ou de mulots sortis je ne sais d'où, ont mangé, endommagé et sali le grain. D'après cet aperçu vous dites: il n'en restait point trop. En effet, il en restait bien juste pour nourrir les habitants qui avaient semé, lesquels avaient été contraints de vendre à la Compagnie, pour se procurer des marchandises pour habiller leurs familles, une quinzaine de cents minots de tout grain; voilà qui rogne encore. Les choses en étaient là quand l'hiver a commencé. Les chasseurs qui ne sèment rien et qui ne pensent pas au lendemain ont gagné les prairies pour vivre comme de coutume. La chasse avait été abondante pendant l'été, mais en gens de précaution ils avaient vendu jusqu'à la dernière bouchée de leur viande et s'en retournaient à la prairie jeûnant, mais ils ne pensaient pas qu'ils commençaient un jeûne qui devait durer autant que l'hiver. La chasse a manqué entièrement et les chasseurs ont jeûné tant, qu'il en est mort une quinzaine et ils ont été forcés de quitter la prairie pour venir chez leurs parents et amis, leur aider à manger ce qui leur restait de leur récolte, de sorte que la disette s'est faite sentir bien vite. La Compagnie a envoyé des vivres au-devant d'eux, sans cela il en serait mort un plus grand nombre. Des quêtes et des souscriptions ont été faites pour les secourir, enfin on est venu à bout de les empêcher de mourir de faim, une fois sortis de la prairie. Nous nous en sommes ressentis un peu car les gens, ici comme ailleurs, vont de préférence au curé. Ce surcroît de dépenses nous a obligé d'acheter 100 minots de blé et d'orge dont il ne nous reste presque plus. C'est pour boucher ce trou que Dieu vous a inspiré, ainsi qu'à Mr Taché, de donner de l'argent à la mission.

L'hiver a commencé à la Toussaint et a été constamment

sévère. La glace qui ne passait pas le vingt avril sans nous laisser, nous a tenu dans l'épouvante jusqu'au cinq de mai, encore était-elle aussi verte qu'en janvier. La neige qui avait été abondante avait fait gonfler notre rivière jusqu'au niveau de la côte, de sorte que la glace menaçait de raser notre chapelle et toutes les autres bâtisses. Nous avions même déménagé. La glace ne nous fit aucun tort mais elle rasa presque toutes les bâtisses construites sur les côtes de la rivière. Nous voyions sans frayeur tomber les maisons çà et là. Il en restait quelques-unes qui attendaient un autre sort, car ce n'est pas là la fin de nos désastres. L'eau a continué de monter jusqu'au vingt de mai; peut-être était-elle alors à 40 ou 50 pieds du niveau de l'eau basse. Après avoir rapporté nos effets dans notre maison nous nous sommes vus forcés de les transporter ailleurs et encore on ne savait où aller tant l'eau s'étendait au loin dans la plaine. Nous nous sommes réunis sur le bord de la rivière Assiniboine à peu près la moitié de la colonie, bêtes et gens. C'était un grand trouble de transporter tant d'effets, d'animaux, etc. Il en a péri très peu. L'eau a monté à peu près six pieds au-dessus du plancher de notre maison qui a été bien endommagée ainsi que la chapelle, les planchers, les cloisons, les lambris, crépis, cheminées, tout est bouleversé. Nous faisons maintenant réparer les dommages. Nous avons perdu nos clôtures, même celle de pieux debouts qui entouraient une partie de notre cour et le cimetière et des petites bâtisses. Toutes les grandes sont restées mais toutes les bâtisses qu'il y avait sur notre ferme ont été enlevées par l'eau, car notre ferme était sur une petite rivière où la glace ne pouvait lui nuire. Ce qu'il y a de pis, c'est que les ornements de notre église ont trempé dans l'eau une couple de jours, un peu par défaut de prévoyance. On avait fait un échafaud dans le chœur que l'on croyait bien sûr et point du tout. En culbutant il a tout jeté à l'eau: les livres de chant, les ornements sont ce qui ont le plus souffert.

Nous avons été un mois en tente et nous ne sommes entrés dans les débris de notre maison que vers le 15 de juin. Ce n'était plus guère le temps de semer. Ceux qui avaient de l'orge en ont semé. Quelques-uns dont les terres ont été desséchées plus vite ont semé du blé. Voilà toute notre espérance pour l'année prochaine.

Depuis deux ou trois ans nous vivons en très bonne intelligence avec les messieurs de la Compagnie. Le gouverneur, Sir George Simpson, est bien de bonne volonté. Il y a deux ans, il nous fit avoir un présent de douceurs, savoir: thé, café, chocolat, raisins, noix, etc., valant à peu près une vingtaine de louis. L'année dernière, il fit passer au Conseil que nous aurions 50 louis par an outre le présent. Nous les avons eus et il paraît

que le tout viendra tous les ans. C'est bien peu de chose pour eux qui font un si grand profit dans leur commerce, mais c'est beaucoup pour nous. Le présent de douceurs nous exempte une dépense nécessaire et les 50 louis nous fournissent l'habit.

Je ne vous ai pas dit que les événements de cette année ont découragé plusieurs familles qui ont quitté le pays pour gagner à travers les prairies, les Etats-Unis. D'autres, en plus grand nombre, partent pour Montréal. Je pense qu'il partira en tout 250 âmes. C'est presque tous des Suisses et des Meurons que je ne regretterai guère. Il vient du Nord des familles qui les remplaceront. J'ai acheté de ces émigrants des animaux à bon marché. Je me suis vu avec 19 vaches et 37 bêtes à cornes en petits et grands. J'ai vendu deux vaches. Avec le lait nous faisons du beurre et du fromage que mon cuisinier (un Meuron allemand) sait bien faire. Cet automne j'en mettrai à ferme et j'en tuerai pour vivre.

Je vais avoir, ces jours-ci, le docteur de la colonie, nommé Stamlyn, pour pensionnaire. Sa pension nous aidera à couvrir nos dépenses. Je n'ai plus qu'un écolier qui étudie le latin. Il promet quelque chose, mais il peut changer. Il faudrait pour s'en procurer plusieurs faire des dépenses qui sont au-delà de nos forces.

J'ai toujours joui d'une bonne santé ainsi que les prêtres qui sont avec moi.

On a fait une souscription cette année pour faire venir des moutons qui manquent encore dans le pays. Il est pourvu de bêtes à cornes, chevaux, cochons, poules, etc. Il manque des tisserands quand il y aura de la laine. Toutes les fermes canadiennes qui entendaient cela partent cette année. On pourra pourtant trouver quelqu'un pour montrer à nos métives.

Enfin que pourrais-je dire de plus? Je crois qu'il ne me reste plus rien. A moins qu'ecce ne soit de dire au Père Mignau que je lui tiens compte de son bon souvenir et que j'espère qu'il dira son chapelet pour moi du fond de son coeur. Je salue tous ceux qui s'occuperaient encore de moi à Kamouraska. Je vous charge de m'acquitter auprès de ceux qu'il vous paraîtra convenable. N'oubliez pas le docteur. Je l'ai oublié dans la lettre de M. Taché.

Je suis avec estime et considération,

Votr etrès humble et très obéissant serviteur,

† J. N., Ev. de Juliopolis.

* * *

St-Bonface de la Rivière Rouge,

1er juillet 1829.

Monsieur,

J'ai reçu de vous, cette année, une lettre qui aurait dû venir l'année dernière, datée du 21 d'avril 1828; elle ne pouvait pas se rendre à Lachine pour le départ du canot, elle aurait dû y être rendue vers le temps de son départ de Kamouraska. Je n'ai rien reçu de votre part, cette année, peut-être avez-vous encore écrit trop tard. Monseigneur de Québec, me donne un peu de vos nouvelles, en me disant que vous avez été malade une partie de l'hiver. Je suis bien fâché que votre santé soit si faible, et que vous soyez presque toujours souffrant. Ces afflictions corporelles peuvent épurer l'âme, pour le Ciel. Je souhaite que Dieu vous donne le courage de les envisager sous ce point de vue.

Je vous remercie de vos dix louis. Que Dieu vous en tienne compte. Je tâcherai d'en faire bon usage, ainsi que des autres. Je remercie ces dames de Kamouraska de leurs souhaits. Grâce à Dieu, nous n'avons pas manqué du nécessaire pour manger et de quoi à boire. Notre Rivière Rouge, nous en fournit largement; pour d'autre boisson, elle est rare ici, il faut y penser d'avance, pour ne pas manquer de vin pour la messe. Je vois avec plaisir que vous tâchez de faire donner une éducation chrétienne à vos filles. Puissent-elles y répondre.

Les lettres de cette année m'annoncent une grande disette en Canada, mais du moins la paix y est rétablie, je m'en réjouis. Il y a encore quelque chose qui ne va pas bien à Montréal, mais j'espère que tout finira pour le mieux.

Je suis en bâtisse d'une maison en pierre de 46 pieds sur 35. J'espère un peu faire le mur cet été; elle est rendue aux appuis des fenêtres. Je ne sais pas trop si je ne ferai pas banqueroute. J'ai, malgré cela le projet de bâtir une église de pierre. Voyez comme je suis effronté. J'ai cent louis qu'on m'a offert ce printemps, si je voulais commencer. Je me propose de les employer pour cette fin, en attendant que la Providence vienne à mon secours. C'est un protestant qui m'a fait cette offre. Le Gouverneur de la Compagnie, George Simpson, est tout à fait bien disposé envers nous; il s'en va en Angleterre par Montréal, pour revenir le printemps prochain. Je pense qu'il tâchera de ramasser quelque chose là aussi. Je me propose d'écrire à un prêtre que je connais de nom là, pour l'engager à faire courir une souscription. Dieu le fera réussir, s'il lui plaît; c'est pour lui. Je n'ose pas m'adresser au Canada qui a déjà fourni beaucoup pour cette mission et qui, dans ce moment, est dans la détresse, outre les collèges en construction par souscription. Si je ne suis pas bon à grand'chose, je vais tâcher de bâtir cette mission, la

fournir d'ornements, de livres, etc., etc.; ceux qui viendront après moi, trouveront tout prêt et peut-être que Dieu s'en servira pour autre chose plus utile pour sa gloire. La récolte de l'année dernière a été bonne, celle de cette année promet beaucoup. J'ai commencé à faire semer du bled le treize d'avril. Le mois de janvier a été très doux ou du moins tempéré. On a eu de grands froids après. Tout ce que vous me dites de Kamouraska m'intéresse toujours beaucoup: les morts, les vivants, les malades et les sains. Dites à M. Varin que je lui tiens bon compte du peu de mots qu'il a insérés dans votre lettre, ils sont l'expression de son bon cœur, je le connais assez pour le reconnaître. Mille choses pour moi à Mme Dionne, à M. M. et Dame Taché et autres. Que toutes les bonnes âmes de Kamouraska demandent à Dieu pour moi de répondre à ses vœux. Meilleure sante pour vous et croyez-moi, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

† J. N., Ev. de Juliopolis.

A. Dionne Ecuyer
Kamouraska

* * *

Séminaire de Québec, 14 nov. 35.

Monsieur,

Aujourd'hui mon voyage d'Europe est définitivement résolu, une réponse de M. Lebourdais, reçue ce matin, le met mon compagnon de voyage; sa bourse nous suivra pour payer les frais. Il est content de faire ce voyage qui sera de plaisir pour lui, et moi qui avais besoin de le faire, je ne suis pas fâché de voyager sur la bourse d'un autre, vu que je n'en ai pas à moi. Je partirai de Québec la semaine prochaine pour m'acheminer le plus vite que je pourrai par New-York. J'ai mis un peu trop de temps ici pour arranger ce voyage, 15 jours plus tôt nous aurait donné un temps plus agréable.

M. Ringuette, qui restait à ne rien faire à la Riv. du Loup, se charge volontiers de la desserte pendant l'absence du curé, avec un vicaire qu'il aura par la suite.

J'ai vu, jeudi soir, Lord Selkirk qui est ici depuis mardi soir et repartira lundi pour les Etats-Unis où il doit voyager et ne doit retourner chez lui que dans un an d'ici. Je vous disais dans une autre lettre que je l'attendais avant mon départ. Ayant su ce que je désirais, je vais partir. Il paraît que ce jeune, mince et Grand Lord a vendu à la Compagnie de la Baie d'Hudson, ses terres sur la Rivière Rouge pour des parts dans la même Compagnie dont il devient le plus grand propriétaire; je ne puis dire si nous y perdrons ou gagnerons à cet arrangement. Je reviendrai l'été prochain et comme il sera trop tard pour retour-

ner à mon poste, je passerai l'hiver en Canada. J'espère qu'il ne vous prendra pas envie de mourir pendant mon absence, c'est bien assez que j'aie été privé de vous voir cette année.

Je salue de nouveau Mme Dionne et autres de Kamouraska dont je fais mention plus au long dans une autre. Je vous souhaite bonne santé, consolation dans votre famille, réussite dans vos affaires et, pour que tout cela se réalise, l'ample bénédiction du Ciel. Amen!

J'ai l'honneur, etc., etc.

† J. N., Ev. de Juliopolis.

A. Dionne, Ecuyer.

* * *

Ding ! Dang ! Dong !

— Les Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception, fondés par Dom Gria, dirigent depuis l'automne dernier le Grand Séminaire de Gap, en France.

— La livraison de janvier de la "North Dakota Historical Quarterly" contient la traduction de la brochure de M. Frémont, "Mgr Taché et la Naissance du Manitoba."

— Les Chanoinesses des Cinq Plaies de Notre-Dame de Lourdes viennent de remplacer les Missionnaires Oblates dans le soin du ménage au Collège Mathieu de Gravelbourg et au Grand Séminaire Mazenod. Elles avaient déjà le soin du Scolasticat de Lebret.

* * *

Nécrologie

— M. l'abbé Turcotte, ancien curé de Bottineau et de Grafton, diocèse de Fargo, décédé à Simi, Californie, dont il était curé depuis quelques années.

— M. Joseph de la Broquerie Taché, neveu de Mgr Taché, ancien imprimeur du Roi et bibliothécaire du Parlement, décédé à Ottawa et inhumé à Saint-Hyacinthe, père de deux religieux et de M. Pierre de L. Taché, de notre ville.

— M. Raymond Jubinville, frère de Monseigneur Jubinville, décédé à Letellier et inhumé à Saint-Joseph, Manitoba.

— M. Pierre Commune, autrefois de St-Boniface, décédé à Prince-Albert.

R. I. P.

MORT MYSTERIEUSE DE BLASPHEMATEUR

Je campais un jour dans la Prairie avec mon compagnon, racontait Mgr Taché, — dans la salle des Pères du Collège Sainte-Marie — quand je vis arriver cinq Canadiens coureurs des bois. Ils plantèrent leur tente à une centaine de pieds de la nôtre. Tout d'abord ils se passèrent les uns aux autres un large flacon de whisky. Ils grillèrent à la broche le lard de leur souper. Puis, après avoir vidé un second flacon et raconté quelques histoires obscènes, le chef des cinq, — un petit homme nerveux, à la figure grimaçante et malicieuse, — proposa à ses camarades un concours de blasphèmes. Et tous d'applaudir.

Debout, à l'entrée de la tente, le petit chef écouta chacun des quatre donnant à tour de rôle le sien. C'était abominable. Quand vint son tour, continua Mgr Taché, il prit une attitude provocante, les traits crispés, les yeux pleins de flammes, une physionomie sardonique où passaient des rayons de joie et de haine :

— Vous êtes... grinça-t-il, en les qualifiant des noms les plus adorables qu'il maudissait en même temps et couvrait d'ordures... Ecoutez-moi ça !

Et il prononça une phrase, dit l'Archevêque de Saint-Boniface, que Voltaire lui-même n'aurait pu inventer. Elle renfermait à la fois, avec les noms de Jésus et de Marie, l'hérésie, les termes les plus ignobles, dans un assemblage si infernal que seul Satan avait pu les suggérer. Soudain, à la grande terreur de ses camarades, il disparut comme une fumée dans le vent par le sommet de la tente, et personne ne le revit jamais.

Mort mystérieuse du blasphémateur, concluait Mgr Taché.

Louis **Lalande, S. J.**



LE MAUVAIS LIVRE

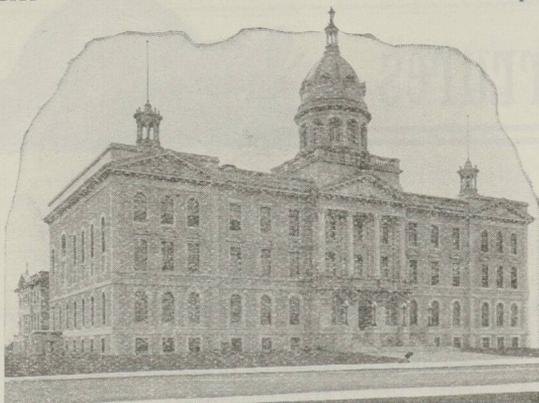
Un vieux livre est là-haut sur une vieille armoire
 Par quelque vil passant dans cette ombre oubliée...
 Frêle barque assoupie à quelques pas du gouffre !
 Prends garde, enfant ! coeur tendre où rien encore ne souffre !...
 Hélas ! si ta main chaste ouvrait ce livre infâme,
 Tu sentirais soudain Dieu mourir dans ton âme...
 Ton lit, troublé la nuit de visions étranges,
 Ferait fuir le sommeil, le plus craintif des anges.
 Tu ne dormirais plus, tu ne chanterais plus,
 Et ton esprit, tombé dans l'océan des rêves,
 Irait, déraciné comme l'herbe des grèves,
 Du plaisir à l'opprobre et du flux au reflux !

Victor **Hugo.**

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

Fondé en 1818

Téléphone 201 495



Collège de Saint-Boniface

Dirigé par les RR. PP. Jésuites

Premier collège affilié à l'Université du Manitoba

Cours classique complet
Cours commercial anglais

Cours d'éléments français
Dortoirs à l'épreuve du feu

Grand terrain de jeux

Pour renseignements, s'adresser au Révérend Père Recteur

PAQUET ECHANTILLON : Nous enverrons à n'importe quelle adresse un ballot de 10 livres de bon tabac en feuilles, avec indication de prix pour quantités, sur réception de \$2.50, ou de 20 livres pour \$4.50, de 50 livres pour \$10.00. Pur Quesnel, 2 livres pour \$2.25, frais de poste payés. Adresse : G. Dubois, 18 Henderson, Ottawa, Ont.

Pharmacie Préfontaine

184 AVE. PROVENCHER & Cie Ltée ST-BONIFACE, MAN.

TÉLÉPHONE 203-863



PHARMACIE, RAFRAICHISSEMENTS
RADIOs et DISQUES FRANCAIS et ANGLAIS

Apportez-nous l'ordonnance de M. votre Médecin

Escompte de 10% aux membres du Clergé.

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

Fourrures



Les nombreuses années d'expérience et le succès que nous rencontrons dans la confection des fourrures est une preuve évidente de l'entière satisfaction que reçoivent nos clients. Une visite de votre part sera hautement appréciée. Au besoin je pourrai aller voir les personnes de la campagne dans un rayon de 75 milles de la ville.

Charles LANTHIER

Téléphone: 80 704

405, Edifice Winnipeg Piano 333 Ave Portage, Winnipeg

Un Magasin des mieux assortis
à votre disposition

ST. BONIFACE HARDWARE COMPANY

129-131, PROVENCHER — TEL.: 201 043 — ST-BONIFACE

Peintures - Huiles - Vernis - Broche barbelée
Ferrermeries - Poêles - Email - Ferblanterie,
Quincaillerie et ferronnerie pour construction
Fournitures de fermes, etc. Prix plus bas.

—:— —:— Avant d'acheter, venez nous voir —:— —:—

GROS

DETAIL



GLACE NATURELLE DE "SHOAL LAKE"

Au pied de la Rue Berry

St-Boniface, Man.

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

C.-E. GAUDETTE, Gérant

N. BOUGARD, Sec.-Trés.

La Crémérie de St-Boniface Ltée

Marion et Des Meurons - St-Boniface

Nous avons besoin d'une plus grande quantité de volailles, oeufs, etc., pour satisfaire notre nombreuse clientèle.

Notre devise: "ENTIERE SATISFACTION ET PROMPTE REMISE"

Téléphone: 204 340

J. L. GUAY CONSTRUCTION CO. LTD.

Entrepreneurs Généraux

Entrepreneur des constructions suivantes

Security Storage, Winnipeg
Prison Provinciale, Headingly
Addition Hôpital de Selkirk
Nouvelle Eglise de Ponteix, Sask.
Winter Club, Winnipeg

Winnipeg

Regina

Calgary

Téléphone: 202 670

Résidence: 201 701

A. HUOT MARCHAND-TAILLEUR

NOUS sommes heureux d'annoncer aux messieurs les membres du clergé, que nous avons maintenant en stock un élégant Complet noir à **\$ 25.00.**

200, ave Provencher

Saint-Boniface, Man.

Etabli 1911

Téléphone 27 647

Rés. 44 268

J.-A. HEBERT

ASSURANCES — PLACEMENTS

Billets de Chemins de fer et de Paquebots

348, RUE MAIN

WINNIPEG

LE BUREAU des CONTRATS

D' EATON

a contribué en majeure partie à rehausser l'éclat et l'embellissement d'un grand nombre des plus belles résidences, institutions, clubs et théâtres de Winnipeg, par la fourniture des meubles, draperies, tapis, toiles, stores, argenterie, tentures, papiers peints, etc.



Les décorateurs d'intérieur

d'Eaton

vous fourniront gracieusement les plans et devis pour l'ameublement ou la décoration de salles à manger, salles de clubs, édifices publics, yachts, résidences, etc. Le service de consultation et estimés est gratis. Le matériel et l'exécution des travaux de la maison Eaton sont garantis. Ecrire ou téléphoner au Bureau des Contrats.

THE T. EATON CO LIMITED